

À la recherche d'un syndicalisme retraité, éléments d'approche pour une histoire de l'UCR-CGT

L'Histoire de l'UCR commence à une époque où se dessine la démographie d'aujourd'hui, marquée par la massification des retraités et leur place de plus en plus importante, en nombre sinon en influence dans la société. En retracer les grandes lignes, examiner les orientations qui ont prévalu, décrire les formes d'organisation choisies pour aboutir aux questions actuelles, tel est le but de cet article. Encore faut-il d'emblée souligner ses limites et considérer qu'il ne s'agit que d'une tentative d'introduction à une étude approfondie et scientifique à laquelle devront se consacrer les historiens.

C'est, au 36^e congrès de la CGT en juin 1967 que, dans une résolution consacrée aux retraités et reprenant l'ensemble de leurs préoccupations et revendications, est décidé « *que soit créée dans chaque syndicat, dans chaque union locale, une section de retraités* ». La résolution poursuit en soulignant que « *chaque union départementale, chaque fédération impulse ses organisations par la création d'une commission. Le 36^e congrès mandate la commission administrative et le bureau confédéral pour examiner les moyens d'une coordination des organisations de retraités permettant une activité de masse plus soutenue et plus efficace*¹ ». Il s'agit, pour la CGT, de prendre en compte l'évolution du rapport de forces dans le pays, du poids de plus en plus important des retraités (ils sont alors 4 500 000 et ce nombre ne cesse de croître) et la nécessité de les rallier au combat de masse et de classe dont ils semblent s'écarter comme en témoigne leur glissement électoral vers le gaullisme depuis 1958. C'est donc en application de ces décisions que la CGT convoque, les 8 et 9 mai 1969, avec le CCN, une grande conférence nationale des retraités. Cette initiative remporte un plein succès. Elle rassemble autour des principaux dirigeants de la CGT plusieurs centaines de délégués retraités et constitue véritablement l'acte fondateur de l'Union Confédérale des Retraités CGT. À cette occasion, un appel, tiré à un million d'exemplaires, est lancé qui demande « *aux retraités et aux veuves de se rassembler, de s'unir, de s'organiser afin de pouvoir agir avec efficacité*² ». Quelques semaines plus tard, le 23 juillet, une délégation de la CGT et de l'UCR remettent à Robert Boulin, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, un mémorandum exposant l'appréciation de la CGT sur les retraites.

Avant 1969

Seuls, depuis la fin du XIX^e siècle, les Cheminots et les Mineurs, puis à la Libération, les Electriciens-gaziers organisent leurs retraités en sections particulières au sein de leurs fédérations. Par contre, pour la grande masse des retraités, la prise en compte de leurs préoccupations est laissée aux soins de l'Union Nationale des Vieux Travailleurs de France.

Créée, dans la foulée de la Libération par l'Union syndicale de la région parisienne, cette association vise à fédérer – hors de la CGT - les retraités. Si la dimension revendicative n'est pas absente, en pratique cette association, fondée à l'origine pour pallier la misère des anciens, organise dans les faits essentiellement des activités conviviales. C'est cette absence volontaire

¹ 36^e Congrès national de la C.G.T, Palais des sports, Nanterre, 11-16 juin 1967, compte rendu in extenso des débats, pp. 470-474.

² Lire l'éditorial de Léon Mauvais, in : Bulletin de l'Union des retraités, numéro 1, 4^e trimestre 1969, pp. 2-3.

du terrain, ce partage des tâches qui explique – ainsi que l’indiquera plus tard, en 1982, le rapport au 1^{er} congrès de l’UCR - la relative inexpérience de la CGT quant à la syndicalisation des retraités et, dont, semble-t-il, elle garde encore les traces.

Rappelons également, en remontant dans le temps, que la CGT, condamnant la « *retraite pour les morts* », s’est vigoureusement opposée en 1910 à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui instaurait un système, par capitalisation, donnant droit à prestations à 65 ans alors qu’à l’époque, seulement 8% de la population atteignait cet âge, dont une infime partie d’ouvriers. L’espérance de vie était alors de 52 ans pour les femmes et de 48 ans pour les hommes.

Mais en 1969, le contexte a largement changé. Il est notamment marqué par les conquêtes de 1945 (Sécurité sociale et Régime général de retraites), la mise en œuvre progressive des retraites complémentaires qui seront généralisées en 1972 et l’allongement de la durée de vie en bonne santé grâce aux progrès de la médecine et son accès plus large à l’ensemble des salariés même si patronat et gouvernement s’opposent durement à la diffusion du progrès social qu’ils s’évertuent à considérer et à présenter comme une charge pour la société.

De 1969 à 1982

Au cours de cette période, que l’on peut considérer comme la période d’apprentissage de la CGT (et surtout de son UCR) en matière de syndicalisation des retraités, se tiennent quatre conférences de l’UCR qui, toutes accompagnées de résolutions, affinent les revendications des retraités. Le droit à pension normale à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes constitue bien sûr le socle des revendications. Mais les questions de pouvoir d’achat et de revalorisation des pensions ne sont pas oubliées, tout comme celles de l’accès aux soins, du pouvoir de se soigner ainsi que les conditions d’existences (logements, transports, loisirs, etc...).

La période est également marquée par une participation importante des retraités aux luttes des actifs avec pour principal fait d’armes le coup d’éclat que représente le rassemblement à Paris le 10 mars 1981 de cent mille manifestants retraités, préretraités et veuves pour l’ensemble de leurs revendications dont la retraite à 60 ans. En mai-juin 1981, paraît le bimestriel *Vie Nouvelle*, magazine de l’UCR dont le tirage atteindra 32000 exemplaires dès le numéro 3 et la création la même année de l’association *Loisirs et Solidarité*. Cette création, en distinguant les activités de loisirs des responsabilités syndicales, mais en donnant à ces dernières un cadre adapté permet à l’UCR de se démarquer de l’amicalisme qui, sous la houlette paternaliste du patronat tente (avec un certain succès) de dévoyer les aspirations des retraités.

Le congrès constitutif de 1982 et la suite

Ce renforcement des structures en charge des retraités trouvent son point d’orgue en mars 1982 lors de la 5^e conférence nationale qui consacre sur le plan statutaire l’UCR comme organisation spécifique des retraités dans la CGT. Intervenant treize années après la création de l’UCR, le congrès de 1982 atteste de la lente maturation des idées dans le mouvement syndical. Le rapport qui y est présenté par Jean Dubois, secrétaire général de l’UCR, ne se contente pas d’analyser le passé récent de l’organisation (tel que nous venons de tenter de décrire) mais il inventorie les questions qui vont se poser à l’UCR dans les trente années suivantes. Il est en cela, d’une étonnante modernité. Rappelons d’abord que ce congrès se déroule au lendemain de la victoire de la gauche à l’élection présidentielle et que le contexte

est marqué par un certain nombre de mesures phares : la retraite à 60 ans, annoncée, prendra effet l'année suivante ; le minimum vieillesse a été revalorisé de 55%, ce qui concerne près de deux millions de personnes ; l'augmentation des retraites est fixée à 7,4% au 1^{er} juillet 1982. Sans doute, beaucoup reste à faire, les revendications demeurent nombreuses et l'UCR reste lucide dans l'évocation de la situation générale. Mais loin de se focaliser sur la victoire de mai 1981 (dont les retraités considèrent qu'elle est en grande partie la leur, le résultat de leurs luttes anciennes et présentes) le congrès aborde des questions primordiales. Ainsi, il est désormais acquis, signale Jean Dubois dans le rapport introductif, « *que le monde des retraités a lui aussi changé et qu'on ne peut plus voir les choses à son égard comme on le faisait il y a 20 ou 30 ans*³ » et il consacre un long développement à la bataille idéologique que conduisent le patronat et les forces conservatrices quant à la catastrophe économique que constituera (selon eux) l'accroissement massif du nombre de retraités.

Au contraire, il affirme que l'allongement de la durée de vie qui s'est accrue en un demi siècle (de 1930 à 1980) de 15 ans pour les hommes et de 18 ans pour les femmes est, certes, une bonne nouvelle, mais que cela implique un autre regard sur la société et d'être attentif à la place et au rôle que doivent y prendre les retraités dont il rappelle que l'expérience, socialement utile, est une source de richesse pour les temps à venir. Le rapport ajoute que « *nous [les retraités] aurons, dans la CGT, la place que nous saurons nous faire* ». Ce postulat n'est pas présenté en termes d'agressivité à l'égard des actifs. Tout au contraire, il est présenté en termes de complémentarité fraternelle dans l'esprit de ce qui est en train de se développer chez les retraités, leur volonté de vivre dans la société, avec la société. Il ajoute, cette phrase osée pour l'époque : « *Ce n'est pas nous qui devons avoir besoin des actifs, ce sont les actifs qui doivent avoir besoin de nous*⁴ » !

Il faudra attendre les congrès de Tours (2003) et de Dijon (2007) pour que cette question de la place et du rôle des retraités dans la société soit reprise par l'UCR qui développera, alors, le concept d'une société pour tous les âges. Société à inventer -puisque sans modèle existant – étant donné que c'est la première fois dans l'histoire de l'Humanité que nous sommes confrontés à l'émergence d'une population retraitée notoire. Les autres congrès de l'UCR (nous en sommes au X^e) traiteront essentiellement des aspects revendicatifs et notamment de la protection sociale. À ce propos, signalons que l'UCR créera en co-production avec une société mutualiste sa propre mutuelle ouverte aux adhérents : Vie Nouvelle Prévoyance (VNP).

Quelle organisation ?

Les effectifs syndiqués annoncés lors du congrès de mars 1982 sont de 300 000 dont 200 000 pour le seul secteur public et nationalisé. Les difficultés rencontrées dans le secteur privé sont d'abord dues au fait que la CGT ne s'est pas intéressée à ce secteur avant la création de l'UCR (le fameux partage des tâches avec les vieux Travailleurs de France ?). Le rapporteur qui propose au congrès un objectif de 500 000 syndiqués insiste tout particulièrement sur deux aspects qui restent, aujourd'hui encore, d'une brûlante actualité : la continuité syndicale et la nécessité d'adapter les structures à la réalité du monde retraité.

Il n'est pas utile de développer sur la continuité syndicale. Ce concept qui devrait faire que les syndiqués actifs deviennent naturellement des syndiqués retraités lors de leur passage en

³ Lire le rapport du conseil national présenté par Jean Dubois in Bulletin de l'union confédérale des retraités CGT, numéro 12, avril-mai 1982, pp.7-16.

⁴ Ibid. p. 11.

retraite est en réalité une pure vue de l'esprit puisque seule une infime minorité de syndiqués prolongent leur adhésion lors de leur « départ » en retraite. La sémantique a son importance, on ne « passe » pas, on « part » en retraite (déjà le terme de retraite n'est pas très offensif ! Un tel état de fait traduit une sorte d'imperméabilité entre le syndicalisme actif et le syndicalisme retraité comme si le second vivait dans une sphère à part, connue seulement des dirigeants des organisations d'actifs, mais totalement opaque à la grande masse des salariés.

Pour ce qui est des structures, citons à nouveau Jean Dubois : « *Il ne s'agit pas de mettre en cause les sections professionnelles, à une condition, à une condition essentielle [c'est le rapporteur qui souligne], c'est qu'elles n'estompent pas la nécessité de la section interprofessionnelle, qu'elles ne ravalent pas celles-ci au simple rôle d'organisation de retraités isolés. Pour une simple raison c'est que dans une large mesure et toutes choses égales par ailleurs la localité est au retraité ce que l'entreprise est au travailleur*⁵. [c'est le rapporteur qui souligne] ». Car enfin, il faut bien prendre en compte cette donnée essentielle que le retraité ne vit plus à l'entreprise mais chez lui et que toute sa sociabilité se développe essentiellement dans son quartier, son village et que ses préoccupations courantes se situent à ce niveau de proximité ; l'entreprise (quand elle existe encore) étant, au fur et à mesure du temps qui passe, de plus en plus lointaine. Une autre question découle de cette analyse, le syndicalisme retraité s'adresse-t-il à des individus « anciens salariés » ou « nouveaux retraités » ? Ces questions concernant la place et le rôle des retraités dans la CGT ont donné lieu à la tenue de journées d'études de la CE de l'UCR en juillet et août 2008. Elles ont été soulevées de nouveau lors du dernier congrès de l'UCR tenu à Saint-Etienne.

Autres données pour l'UCR

À toutes ces questions soulevées dans le passé et qui demeurent d'actualité s'ajoutent un certain nombre d'éléments qui permettent de mieux dessiner le portrait de cette organisation. L'UCR a largement contribué à assurer la présence de la CGT sur toutes les questions autour de l'autonomie. À noter que ces questions relèvent bien du champ d'intervention confédéral et non, contrairement à une idée fautive, de celui de l'UCR; la fin de vie ne résultant pas de l'état de retraité mais de celui d'être vivant. L'UCR, au plan de l'unité syndicale, a toujours promu le dialogue avec les autres organisations syndicales représentatives des retraités. Une intersyndicale existe, elle se réunit avec des bonheurs divers mais elle permet de maintenir le contact dans l'intérêt des retraités. Au plan international, l'UCR est affiliée à la FERPA organe des retraités de la CES.

Si l'UCR a souvent été présente au côté des actifs dans les luttes diverses qu'ils ont eu à conduire, elle se félicite tout particulièrement du large succès du rassemblement parisien, auquel elle a largement contribué avec FO, CFTC, Solidaires FSU, FGR-FP, UNRPA, LSR, organisé le 3 juin 2014 au champ de mars, où plus de 20 000 retraités sont venus manifester : pour leur pouvoir d'achat, pour une adaptation de la société au vieillissement conforme à leurs besoins et pour le développement de services publics de qualité.

Pour conclure

L'histoire bien incomplète, que nous avons tenté de dessiner montre que pour aussi lents qu'ils soient, les temps de maturation des idées syndicales sont pérennes et finissent généralement par aboutir. C'est dans ce sens qu'il faut accueillir la décision du dernier

⁵ Rapport du conseil national présenté par Jean Dubois, *ibid.* p.14.

congrès de l'UCR tenu à Saint-Etienne de proposer à la Confédération la tenue d'une conférence nationale confédérale ayant pour objet d'examiner la place et le rôle des retraités dans la société et dans la CGT et les formes d'organisation qui en découlent. S'ouvrirait, alors, une nouvelle page d'histoire !

Henri Chevé